

Bien entretenir la végétation rivulaire - Guide pratique



Le Syndicat départemental de l'eau et le Parc naturel régional Normandie-Maine se sont associés pour porter un Contrat territorial soutenu par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau au niveau du captage du Pont de Couterne en agissant sur la réduction des pollutions diffuses et en améliorant les services rendus par les milieux aquatiques. Cela passe par un entretien adapté des berges et de leur végétation ou ripisylve. L'ambition de ce guide est de permettre aux propriétaires et exploitants agricoles de mieux valoriser la ripisylve grâce à une gestion qui soit favorable à la fois au bon fonctionnement écologique de la rivière mais aussi à une meilleure valorisation économique du bois.

Auteurs du document : Parc naturel régional Normandie-Maine

Diffuseur des métadonnées : Cellule d'animation du SAGE Mayenne, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Restauration et entretien des cours d'eau, Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Guides, Cours d'eau, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL

Date : 2016-10-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-113652

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/pnrnm_guide_entretien_des_ripisylves.pdf

Commune : AHUILLÉ (53001), ALEXAIN (53002), AMBRIÈRES-LES-VALLÉES (53003), AMPOIGNÉ (53004), ANDOUILLE (53005), ARGENTON-NOTRE-DAME (53006), ARGENTRÉ (53007), ARON (53008), ARQUENAY (53009), ASSÉ-LE-BÉRENGER (53010), ASTILLÉ (53011), AZÉ (53014), BAIS (53016), BAZOUGERS (53025), BELGEARD (53028), BIERNÉ (53029), BONCHAMP-LÈS-LAVAL (53034), BOURGON (53040), BRECE (53042), BRÉE (53043), CARELLES (53047), CHAILLAND (53048), CHÂLONS-DU-MAINE (53049), CHAMPÉON (53051), CHAMPFRÉMONT (53052), CHAMPGENÉTEUX (53053), CHANGÉ (53054), CHANTRIGNÉ (53055), CHARCHIGNÉ (53061), CHÂTEAU-GONTIER (53062), CHÂTELAIN (53063), CHÂTILLON-SUR-COLMONT (53064), CHÂTRES-LA-FORÊT (53065), CHEMAZÉ (53066), CHEVAIGNÉ-DU-MAINE (53069), COLOMBIERS-DU-PLESSIS (53071), COMMER (53072), CONTEST (53074), COUDRAY (53078), COUESMES-VAUCÉ (53079), COUPTRAIN (53080), COURBEVEILLE (53082), CRENNES-SUR-FRAUBÉE (53085), DAON (53089), DÉSSERTINES (53091), DEUX-ÉVAILLES (53092), ENTRAMMES (53094), ERNÉE (53096), ÉVRON (53097), FORCÉ (53099), FOUGEROLLES-DU-PLESSIS (53100), FROMENTIÈRES (53101), GENNES-SUR-GLAIZE (53104), GESNES (53105), GORRON (53107), GRAZAY (53109), GREZ-EN-BOUÈRE (53110), HAMBERS (53113), HARDANGES (53114), HERCÉ (53115), HOUSSAY (53117), IZÉ (53120), JAVRON-LES-CHAPELLES (53121), JUBLAINS (53122), JUVIGNÉ (53123), LA BACONNIÈRE (53015), LA BAZOGE-MONTPINÇON (53021), LA BAZOUGE-DES-ALLEUX (53023), LA BIGOTTIÈRE (53031), LA BRÛLATTE (53045), LA CHAPELLE-ANTHENAISE (53056), LA CHAPELLE-AU-RIBOUL (53057), LA CHAPELLE-RAINSOUIN (53059), LA DORÉE (53093), LA GRAVELLE (53108), LA HAIE-TRAVERSAINE (53111), LA PALLU (53173), LA PELLERINE (53177), LAIGNÉ (53124), LARCHAMP (53126), LASSAY-LES-CHÂTEAUX (53127), LAUNAY-VILLIERS (53129), LAVAL (53130), LE BIGNON-DU-MAINE (53030), LE BOURGNEUF-LA-FORÊT (53039), LE GENEST-SAINT-ISLE (53103), LE HAM (53112), LE HORPS (53116), LE HOUSSEAU-BRÉTIGNOLLES (53118), LE PAS (53176), LE RIBAY (53190), LESBOIS (53131), LEVARÉ (53132), L'HUISSERIE (53119), LIGNIÈRES-ORGÈRES (53133),

LIVET (53134), LOIGNÉ-SUR-MAYENNE (53136), LOIRON-RUILLE (53137), LONGUEFUYE (53138), LOUPFOUGÈRES (53139), LOUVERNÉ (53140), LOUVIGNÉ (53141), MADRÉ (53142), MAISONCELLES-DU-MAINE (53143), MARCILLÉ-LA-VILLE (53144), MARIGNÉ-PEUTON (53145), MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE (53146), MAYENNE (53147), MÉNIL (53150), MÉZANGERS (53153), MONTAUDIN (53154), MONTENAY (53155), MONTFLOURS (53156), MONTIGNÉ-LE-BRILLANT (53157), MONTOURTIER (53159), MONTREUIL-POULAY (53160), MONTSÛRS (53161), MOULAY (53162), NEAU (53163), NEUILLY-LE-VENDIN (53164), NUILLÉ-SUR-VICOIN (53168), OISSEAU (53170), OLIVET (53169), ORIGNÉ (53172), PARIGNÉ-SUR-BRAYE (53174), PARNÉ-SUR-ROC (53175), PEUTON (53178), PLACÉ (53179), PORT-BRILLET (53182), PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53185), QUELAINES-SAINT-GAULT (53186), RENNES-EN-GRENOUILLES (53189), RUILLE-FROID-FONDS (53193), SACÉ (53195), SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN (53196), SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN (53199), SAINT-BAUDELLE (53200), SAINT-BERTHEVIN (53201), SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE (53202), SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT (53204), SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT (53207), SAINT-CYR-EN-PAIL (53208), SAINT-DENIS-DE-GASTINES (53211), SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT (53218), SAINTE-MARIE-DU-BOIS (53235), SAINT-FORT (53215), SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES (53216), SAINT-GEORGES-BUTTAVENT (53219), SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD (53220), SAINT-GEORGES-SUR-ERVE (53221), SAINT-GERMAIN-D'ANXURE (53222), SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX (53224), SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME (53225), SAINT-HILAIRE-DU-MAINE (53226), SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE (53229), SAINT-JULIEN-DU-TERROUX (53230), SAINT-LOUP-DU-GAST (53234), SAINT-MARS-SUR-COLMONT (53237), SAINT-MICHEL-DE-FEINS (53241), SAINT-OUËN-DES-TOITS (53243), SAINT-OUËN-DES-VALLONS (53244), SAINT-PIERRE-DES-LANDES (53245), SAINT-PIERRE-LA-COUR (53247), SAINT-SULPICE (53254), SOUCÉ (53261), SOULGÉ-SUR-OUETTE (53262), THUBŒUF (53263), TRANS (53266), VAUTORTE (53269), VIEUVY (53270), VILLAINES-LA-JUHEL (53271), VILLEPAIL (53272), VILLIERS-CHARLEMAGNE (53273), ANGERS (49007), AVRILLÉ (49015), CANTENAY-ÉPINARD (49055), CHAMBELLAY (49064), CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ (49067), ERDRE-EN-ANJOU (49367), FENEU (49135), GREZ-NEUVILLE (49155), LA JAILLE-YVON (49161), LE LION-D'ANGERS (49176), CHAMPIGNÉ (49065), LONGUENÉE-EN-ANJOU (49200), MONTREUIL-JUIGNÉ (49214), MONTREUIL-SUR-MAINE (49217), SCEAUX-D'ANJOU (49330), SEGRÉ (49331), THORIGNÉ-D'ANJOU (49344), AVRILLY (61021), BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE (61483), BANVOU (61024), BEAUVAIN (61035), BELLOU-EN-HOULME (61040), CARROUGES (61074), CEAUCÉ (61075), CHAMPSECRET (61091), CHANU (61093), CIRAL (61107), DOMFRONT EN POIRAIE (61145), DOMPIERRE (61146), ÉCHALOU (61149), FLERS (61169), JOUÉ-DU-BOIS (61209), JUVIGNY VAL D'ANDAIN (61211), LA CHAPELLE-AU-MOINE (61094), LA CHAPELLE-BICHE (61095), LA CHAUX (61104), LA COULONCHE (61124), LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (61163), LA FERTÉ-MACÉ (61168), LA MOTTE-FOUQUET (61295), LA SELLE-LA-FORGE (61466), LALACELLE (61213), LANDIGOU (61221), LE CHÂTELLIER (61102), LE GRAIS (61195), LE MÉNIL-DE-BRIOUZE (61260), LES MONTS D'ANDAIN (61463), LONLAY-L'ABBAYE (61232), LONLAY-LE-TESSON (61233), MAGNY-LE-DÉSERT (61243), MANTILLY (61248), MÉHOUDIN (61257), MESSEI (61278), PASSAIS VILLAGES (61324), PERROU (61326), RÂNES (61344), RIVES D'ANDAIN (61096), SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI (61362), SAINT-BÔMER-LES-FORGES (61369), SAINT-BRICE (61370), SAINT-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU (61374), SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE (61376), SAINT-ELLIER-LES-BOIS (61384), SAINT-FRAIMBAULT (61387), SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ (61390), SAINT-GILLES-DES-MARAIS (61401), SAINT-MARS-D'ÉGRENNE (61421), SAINT-MARTIN-DES-LANDES (61424), SAINT-OUEN-LE-BRISOULT (61439), SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT (61442), SAINT-ROCH-SUR-ÉGRENNE (61452), SAIRES-LA-VERRERIE (61459), TESSÉ-FROULAY (61482), TINCHEBRAY-BOCAGE (61486), TORCHAMP (61487), BARENTON (50029), BUAIS-LES-MONTS (50090), CHAULIEU (50514), GER (50200), LE FRESNE-PORET (50193), LE TEILLEUL (50591), SAINT-CLÉMENT-RANCOUDRAY (50456), SAINT-CYR-DU-BAILLEUL (50462), SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY (50474), SOURDEVAL-VENGEONS (50582), BRÉAL-SOUS-VITRÉ (35038), LA CHAPELLE-JANSON (35062)

Département : MAYENNE (53), MAINE-ET-LOIRE (49), ORNE (61), MANCHE (50), ILLE-ET-VILAINE (35)

Région : PAYS-DE-LA-LOIRE (52), BASSE-NORMANDIE (25), BRETAGNE (53)

Masse d'eau : LA MAYENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L' AISNE (GR0458), LA MAYENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L' AISNE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-

FRAIMBAULT-DE-PRIERES (GR0459), LA MAYENNE DEPUIS LA RETENUE DE SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR0460b), GR0460C, L' AISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0506), LA GOURBE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0507), LA VEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0508), LA VARENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EGRENNE (GR0509), LA VARENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'EGRENNE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT FRAIMBAULT (GR0510), L'EGRENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VARENNE (GR0511), LA COLMONT DEPUIS HEUSSE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT FRAIMBAULT (GR0512), L'ARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0513), L'ERNEE DEPUIS SAINT-DENIS-DE-GASTINES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0514), LA JOUANNE ET SES AFFLUENTS DE LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE RUISSEAU DES DEUX EVAILLES (GR0515), LA JOUANNE DEPUIS LA CONFLUENCE DU RUISSEAU DES DEUX EVAILLES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0516), LE VICOIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0517), L'OUETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR0518), LA SUINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1043), LA BEUVRIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1048), LA BACONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1102), LES GRANDES VALLEES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1120), LE ROUILLARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1135), LE BERON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1136), LE SOUVERON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1147), LE MOULINET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1152), LE PONT PERDREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1163), LA CHARDONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1167), L'OLIVEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1174), LE PONT MANCEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1184), LE BRAULT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1199), LE MOYETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1277), LE QUARTIER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1286), LE FOIREUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1289), LE FRESNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1292), L'OUVRAIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1294), LE CORMIER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1299), LE GASTARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1300), LA JARRIAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA JOUANNE (GR1302), LE VILLENEUVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1311), LES HAIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1318), LE VAUMORIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1320), L'ANXURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1331), LE MONTGUERET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1335), LA PERCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1352), LE FONTAINE DANIEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1354), L'OSCENSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1359), LE ROLLON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE

JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1361), L'OLLON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1368), LE MARETRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COLMONT (GR1373), LE BOIS BERANGER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERNEE (GR1375), LES MESSENDIERES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COLMONT (GR1376), LE PIGRAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1377), LA TURLIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COLMONT (GR1382), LE GUIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VARENNE (GR1386), LA GAUBERDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COLMONT (GR1388), LE BURON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VARENNE (GR1392), LE VIENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1393), LE BAILLEUL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COLMONT (GR1397), L'AVERSALE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VARENNE (GR1407), LE LASSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1409), LE FROULAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VARENNE (GR1410), L'OURDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COLMONT (GR1416), L'ANGLAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1419), LA DOUARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1420), L'ORTEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1423), LA PISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VARENNE (GR1425), LE LONGUEVES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COLMONT (GR1426), LE MENIL ROULLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1433), LES VALLEES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR1434), L'ERNEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SAINT-DENIS-DE-GASTINES (GR1591), LA COLMONT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A HEUSSE (GR1595), Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne (HG502), Socle du bassin versant de la Douve et de la Vire (HG503), Socle du bassin versant de la Sélune (HG504), Socle du bassin versant de la Sée (HG505), Vilaine (GG015), Couesnon (GG016), Mayenne (GG018), Sarthe Amont (GG019), Sarthe Aval (GG020), Oudon (GG021), Mayenne (GG018), ETANG DE BEAUCOUDRAY (GL116), RETENUE DE SAINT FRAIMBAULT (GL117)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/bien-entretenir-la-vegetation-rivulaire-guide-pratique0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

